١
,

Bulletin d'inscription

Le secret professionnel et la confidentialité

01/04/11 - PARIS	
Etablissement ou Service :	
Adresse:	
Téléphone :	
Fax:	
Mail:	
Participant: (Remplir un bulletin par participant)
Nom:	
Prénom :	
Fonction:	
TARIFS Adhérent: 150 €	-
Non adhérent: 180 €	
Règlement:	
Par chèque bancaire à l'ordre de L'UNASSI	
Par virement bancaire :	
Crédit Agricole de Castelnau-Magnoac.RIB : 16906-010	00741006469404-79
Par mandat administratif	
Par un organisme Paritaire Collecteur Agréé	•
Le:	
Signature du Directeur de l'Etablissement :	•
("Bon pour accord")	•
	Bulletin à retourner à l'UNASS
	par courrier or
	par fax au 05.62.39.87.40

En cas d'annulation, obligatoirement signifiée par écrit au siège de l'UNASSI:

Au-delà du 21 mars 2011, 25% de la somme est due. - Après le 28 mars 2011, la totalité de la somme est due.

(*) Le cachet de la poste faisant foi



Le secret professionnel et la confidentialité

9h00 - 12h30

13h30 - 16h00

Intervenant: Pierre-Brice LEBRUN

La nouvelle version du référentiel des SSIAD crée par l'UNASSI

16h00 - 17h00

FIAP

Jean Monnet

30 rue Cabanis

75014 Paris

Intervenants : Olivier Dupille - Peggy Gless



Vendredi

1er avril

2011



JOURNEETHEMATIQUE UNASSI



Le secret professionnel et la confidentialité

Les objectifs

Confidentialité, anonymat, droit ou devoir de réserve, obligation de discrétion, secret professionnel, secret partagé : quelles réalités juridiques se dissimulent derrière ces différentes notions complémentaires, qui restent souvent floues aux yeux des acteurs sociaux ?

Le secret professionnel, vécu par beaucoup comme une protection, est en fait une menace de sanction pénale qui pèse sur ceux, peu nombreux, qui sont astreints au secret professionnel : il protège plus l'usager, qui l'ignore, que le professionnel ...

Public: Tout professionnel d'un SSIAD (IDE, AS, secrétaire,...)

Le déroulement de l'intervention

Le respect de la vie privée :

- quelles sont ses limites?

un droit fondamental - se partage-t-il ? dans quelles et inaliénable

conditions? avec qui?

- définition (subjective) de la vie privée
 - Le non-respect du secret professionnel:

- le préjudice et sa réparation

conséquences et procédures

subjectifs

- Droit objectif et droits Le professionnel astreint face à la police, à la justice
- droit, éthique & déontologie
- Les écrits professionnels : règles, cadre légal et précautions
- droits, devoirs & obligations
- l'origine philosophique du droit

Secret professionnel, confidentialité et obligation

Le secret professionnel : cadre légal

que recouvre-t-il? conséquences) qui y est astreint?

d'informer, de signaler, à quels interlocuteurs (la vulnérabilité et ses

- qu'est-ce qu'une « information à caractère secret »?

L'intervenant

Pierre-Brice LEBRUN enseigne le droit depuis bientôt quinze ans, : titulaire d'un DE d'éducateur spécialisé, il a longtemps travaillé dans le milieu de l'éducation spécialisée, en prévention de la délinquance et en insertion par l'économique.

Il a longtemps enseigné le droit à l'IRTS de Montrouge (douze ans), à l'école d'éducateurs de jeunes enfants Saint-Honoré de Paris (dix ans) et à l'IDS de Rouen-Canteleu (huit ans).

Pierre-Brice LEBRUN a été pendant huit ans juge assesseur près le tribunal pour enfants de Versailles et administrateur ad hoc.

Il a publié plusieurs ouvrages juridiques et de manuels de cours aux éditions ASH, Ellipses, CNFPT, Vuibert et Dunod.

La nouvelle version du référentiel UNASSI

Présentation

L'évolution du référentiel à travers la rédaction d'une nouvelle version, s'inscrit dans la nécessité de le rendre plus opérationnel pour répondre aux démarches d'évaluation interne et externe.

Le plan d'amélioration continue de la qualité doit permettre d'apprécier les effets des actions correctives engagées entre l'évaluation interne et l'évaluation externe.

Les intervenants

Olivier Dupille : Intervenant UNASSI dans le domaine de l'évaluation et de la gestion financière

Peggy Gless: Intervenante en évaluation



Quartier Carolle 65230 CASTELNAU MAGNOAC

